



CONCOURS DE NOUVELLES

Sur le thème « Un souvenir d'enfance », l'UNRPA organise en 2012, pour la première fois un concours de nouvelles.

- Ouvert à tous ceux qui aiment écrire, il est proposé à deux catégories de participants :
 - les 16 à 20 ans d'une part,
 - les plus de 20 ans d'autre part.
- Envoyez vos textes avant le 15 mars 2012.
- La remise officielle des prix aura lieu le 5 juin 2012, au cours d'une cérémonie à Saint-Ouen.

Règlement du concours

Article 1. Premier concours de nouvelles de l'UNRPA sur le thème : un souvenir d'enfance.

Article 2. La nouvelle envoyée doit être un texte inédit, jamais primé, d'une longueur maximum de 6 pages recto, dactylographiées de préférence. Les textes manuscrits seront admis s'ils sont parfaitement lisibles.

Article 3. Le concours est proposé à deux catégories de participants : les 16-20 ans / les plus de 20 ans .

Article 4. Ce concours, gratuit, est ouvert à tous à partir de l'âge de 16 ans à l'exclusion des membres du jury et des membres des Commissions nationales statutaires de l'UNRPA. Chaque concurrent ne peut envoyer qu'un seul texte.

Article 5. Chaque participant adresse une enveloppe contenant :

- le texte (titré) de sa nouvelle, anonyme, non signé ;
- une enveloppe cachetée et vierge (afin de préserver son anonymat), dans laquelle il indique sur une feuille, son nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, e-mail éventuel, sa catégorie (moins de 20 ans ou plus de 20 ans) et LE TITRE DE SON ŒUVRE en lettres majuscules. Les participants de moins de 18 ans doivent en outre joindre une autorisation parentale.

Article 6. Le jury, présidé par l'écrivain François Salvaing, est principalement composé des membres de l'UNRPA chargés de la commission « Concours de nouvelles ». Ses délibérations sont confidentielles, ses décisions souveraines et sans appel.

Article 7. Les manuscrits ne seront pas rendus. Du seul fait de leur participation, les candidats garantissent l'UNRPA contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le contenu du texte présenté.

Article 8. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte, vol ou dégradation éventuels du manuscrit envoyé.

Article 9. Le fait de poser sa candidature implique, pour tous les concurrents, l'acceptation intégrale du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de publier leur texte par tous moyens traditionnels ou électroniques sans aucune perception de droits d'auteurs.

Article 10. Les nouvelles retenues seront publiées dans le journal de l'UNRPA « Ensemble et solidaires », diffusé dans toute la France.

Article 11. Dans chaque catégorie, les lauréats recevront :
1er prix : un chèque-livre de 70 € et un bon d'achat FNAC de 70 € ;
2ème prix : un chèque-livre de 50 € et un bon d'achat FNAC de 50 € ;
3ème prix : un chèque-livre de 30 € et un bon d'achat FNAC de 30 € ;

A cela s'ajoute, dans la catégorie des plus de 20 ans, 12 bouteilles de Beaujolais pour le 1er prix, 10 bouteilles de Beaujolais pour le 2ème prix, 8 bouteilles de Beaujolais pour le 3ème prix. Dans chaque catégorie, du 4ème au 10ème prix, les lauréats recevront, par la poste, un livre de François Salvaing.

Article 12. L'envoi des textes sera clos le 15 mars 2012, le cachet de la poste faisant foi. Les envois sont à adresser à UNRPA « Concours de nouvelles » 47bis rue Kléber 93400 Saint-Ouen.

Article 13. Les lauréats seront prévenus par téléphone, courrier ou email. La remise officielle des prix aura lieu le 5 juin, au cours d'une cérémonie officielle à Saint-Ouen.